



Brantôme en Périgord, le 4 juin 2020

Le Maire de Brantôme en Périgord

à

Mesdames et Messieurs Conseillers Municipaux

CONVOCAION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,

J'ai l'honneur de vous prier d'assister à la réunion du Conseil Municipal qui se réunira en session ordinaire le :

**Mercredi 10 juin 2020 à 20 h 00
à la salle du Dolmen (Pierre Levée) à Brantôme en Périgord**

Il est recommandé à tous de continuer à respecter la distanciation sociale, de porter un masque, d'utiliser un stylo personnel et de se laver les mains avec du gel hydroalcoolique dès l'entrée dans la salle.

Conformément à l'article L 2121-12 du CGCT, vous trouverez, jointes à la présente convocation, les notes explicatives de synthèses relatives à l'ordre du jour.

Au titre de l'article L 2121-13 du CGCT, vous pouvez également consulter en Mairie tous les dossiers afférents à l'ordre du jour.

Je vous prie d'agréer, Madame et Messieurs les Conseillers Municipaux, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,

Monique RATINAUD



Ordre du jour joint.../..

Réunion du Conseil Municipal du 10 juin 2020

Ordre du jour

- 1/ Présentation de l'organigramme des services de la collectivité et de leurs responsables. (Annexe 1)
- 2/ Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 27 mai 2020.
- 3/ Information sur les décisions prises en vertu des délégations visées à l'article L 2122.22 du CGCT.
- 4/ Instauration des commissions municipales et extra-municipale thématiques permanentes facultatives et élection de leurs membres.
- 5/ Désignation des représentants de la commune au sein des syndicats intercommunaux ou des Syndicats mixtes auxquels adhère la commune nouvelle :
 - a) Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable Isle Dronne Vern (SIAEP) pour les communes historiques de Sencenac Puy de Fourches et de Valeuil.
 - b) Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de la Chapelle Faucher -Cantillac (SIAEP) pour les communes historiques de Brantôme en Périgord, Cantillac, Eyvirat, La Gonterie Boulouneix et Saint Crépin de Richemont.
 - c) Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire et Sportive de Brantôme (SIVOSS).
 - d) Syndicat Départemental d'Energie de la Dordogne (SDE 24).
 - e) Syndicat Mixte d'Intervention et de Prévention Scolaire de Nontron (SMIPS) pour les communes historiques de Brantôme en Périgord, de Cantillac, de la Gonterie Boulouneix, de Saint Crépin de Richemont et de Sencenac Puy de Fourches.
 - f) Syndicat Mixte Scolaire du Mareuillais (SMS) pour la commune historique de Saint Crépin de Richemont.
- 6/ Désignation des représentants de la commune nouvelle au sein des organismes extérieurs :
 - a) Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD).
 - b) Collège Aliénor d'Aquitaine.
 - c) Comité National d'action Sociale (CNAS).
 - d) Parc Naturel Régional Périgord-Limousin (PNRPL).
- 7/ Désignation des membres de la commission intercommunale du regroupement pédagogique Biras-Puy de Fourches.
- 8/ Désignation des membres de la commission intercommunale du regroupement pédagogique Cantillac – Champagnac.
- 9/ Désignation des membres de la commission communale des impôts directs.
- 10/ Désignation d'un correspondant défense.
- 11/ Ressources humaines :
 - a) Autorisation de recrutement d'agents contractuels en remplacement d'agents titulaires ou non titulaires momentanément indisponibles.
 - b) Création de deux emplois saisonniers pour la période estivale.
 - c) Création d'un emploi non permanent pour faire face à un accroissement de travail au service technique.

- d) Augmentation du temps de travail d'un contrat aidé PEC.
- e) Police Municipale : validation du protocole définissant les horaires du service. (Annexe 2)
- f) Police Municipale : validation du régime des astreintes du service.
- g) Validation des taux de promotion pour les avancements de grade après avis du comité technique.
- h) Ouverture d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

12/ Questions complémentaires.

